

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2004)
Heft: [3]

Artikel: Groupe de produits Marché de l'énergie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-645778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Groupe de produits Marché de l'énergie

*Martin Renggli,
Michel Piot et Felix
Andrist (à gauche),
Division Economie*

Dans le groupe de produits Marché de l'énergie, les efforts se sont surtout concentrés en 2004 sur l'élaboration d'un projet relatif à la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité et à la révision de la loi sur les installations électriques. Les autres temps forts ont été la révision de l'ordonnance sur l'énergie et le début prometteur du projet «Perspectives énergétiques 2035/2050».

Sécurité d'approvisionnement et ouverture prudente du marché

A l'automne 2002, le peuple suisse a rejeté la loi sur le marché de l'électricité, qui prévoyait notamment l'ouverture du marché suisse de l'électricité. Il a ainsi exprimé ses craintes relatives au service public, à la sécurité d'approvisionnement et à la stabilité des prix.

Le projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) élaboré par l'OFEN en 2004 tient compte de cette attitude réservée: la loi définit les conditions générales nécessaires pour garantir un approvisionnement sûr et durable et un marché de l'électricité bien organisé, dans un environnement international en pleine mutation. Le Conseil fédéral a adopté le projet de loi en décembre 2004.

Solution transitoire pour les échanges de courant transfrontaliers

Le Conseil fédéral a simultanément adopté le projet de révision de la loi sur les installations électriques (LIE) préparé par l'OFEN. Après quelques adaptations, la loi créera une solution transitoire pour régler rapidement les

échanges de courant transfrontaliers et le rôle de plaque tournante de l'électricité de la Suisse en Europe.

Cette démarche s'explique d'une part par le rythme adopté par l'Union européenne dans le domaine de la libéralisation du marché de l'électricité: depuis le 1^{er} juillet 2004, les industries des Etats membres de l'UE peuvent librement choisir leur fournisseur d'électricité, et dès le 1^{er} juillet 2007, le marché européen de l'électricité sera complètement libéralisé.

«LA PANNE D'ÉLECTRICITÉ QUI A EU LIEU EN ITALIE A MONTRÉ À QUEL POINT LES DIFFÉRENTS PAYS SONT INTERDÉPENDANTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ.»

RAINER BACHER, CHEF DE LA SECTION RESEAUX

D'autre part, une étude de l'OFEN sur la panne de courant généralisée survenue en Italie en septembre 2003 a montré que les échanges de courant transfrontaliers ont beaucoup augmenté depuis le début de la libéralisation du marché européen de l'électricité. Avec la hausse des quantités transportées, le système d'acheminement

(Suite à la page 6)



*Gerold Truniger et Jasmin Gülden,
Section Statistique et perspectives*

fonctionne en permanence à la limite de ses capacités, particulièrement en Suisse. Une réglementation harmonisée au niveau tant national qu'international est nécessaire si l'on veut éviter les pannes généralisées d'électricité.

Réglementation de l'accès au réseau

Le projet de révision de la LIE concorde dans une large mesure avec les réglementations de l'UE entrées en vigueur

«LES PERSPECTIVES ÉNERGÉTIQUES INDIQUENT LES CHOIX ET LES VOIES QUI S'OUVRENT À NOUS. LA DIRECTION DANS LAQUELLE NOUS NOUS ENGAGERONS ÉMANERA DES DÉBATS POLITIQUES.» MARTIN RENGGLI, CHEF DE LA DIVISION ÉCONOMIE

le 1^{er} juillet 2004: la loi réglemente l'accès au réseau suisse de transport et prévoit l'institution d'un exploitant national pour ce réseau. Un régulateur surveillera celui-ci, il observera le marché de l'électricité et veillera à la sécurité de l'approvisionnement.

L'OFEN a par ailleurs entamé en 2004 des discussions avec l'Union européenne afin de garantir la reconnaissance réciproque des bases juridiques du libre accès aux marchés de l'électricité.

Transparence pour le marquage du courant

Après des travaux préparatoires approfondis des experts de l'OFEN, de la branche de l'électricité et des consommateurs, le Conseil fédéral a approuvé, en novembre 2004 déjà, la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne), qui prévoit notamment l'introduction du marquage du courant.

Le marquage du courant a comme objectif prioritaire de protéger et d'informer clairement le consommateur. A partir de 2006, ceux-ci pourront lire sur leur facture d'électricité quelle est la source du courant qu'ils auront consommé: énergie hydraulique, nucléaire, éolienne,

solaire, etc. En outre, l'ordonnance révisée contient des dispositions permettant une répartition juste du surcoût engendré par l'injection dans le réseau de courant issu d'énergies renouvelables. La nouvelle ordonnance sur l'énergie est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Perspectives énergétiques: scénarios d'avenir de l'approvisionnement en électricité

Avec son projet «Perspectives énergétiques 2035/2050», lancé en 2004, l'OFEN prépare l'avenir et étudie divers scénarios énergétiques à long terme pour la Suisse.

Des experts examinent le thème de l'approvisionnement durable en énergie et de l'efficacité énergétique sous des angles très divers. Les conclusions du projet – les premiers résultats seront disponibles à la fin de 2005 – serviront de point de départ aux discussions concernant la future politique climatique et énergétique de la Suisse.

Suivi par un groupe de travail externe, le projet bénéficie d'une large assise: outre les groupes de travail scientifiques, l'OFEN a mis sur pied un «Forum perspectives énergétiques», qui débat des principales hypothèses, options et conséquences des scénarios à long terme. Ce dernier est composé de représentants de l'économie, des associations de défense de l'environnement, de la politique et des sciences.

La jeunesse participe aux discussions

L'OFEN encourage également les jeunes à prendre la parole au sein du «Forum des jeunes – perspectives énergétiques»: une centaine d'élèves venant de sept classes de gymnase de Suisse romande, du Tessin et de Suisse alémanique sont en train d'élaborer leur vision de l'avenir énergétique suisse. ■

Division Stratégie, politique et affaires internationales

Pierre Mayor, sous-directeur de l'OFEN, a pris sa retraite en 2004. Pierre Mayor a dirigé pendant de nombreuses années avec finesse et maîtrise la branche Affaires internationales, aujourd'hui intégrée dans la nouvelle division Stratégie, politique et affaires internationales.

La division est l'interlocuteur central pour les questions relevant de la politique énergétique suisse. Ses tâches consistent notamment à mettre au point et à développer des mesures en matière de politique énergétique, à préparer les fondements socio-économiques d'une telle politique et à évaluer l'efficacité des mesures et programmes déjà déployés. La division est également responsable de la coordination et de l'intégration de la politique énergétique helvétique dans le contexte international: les spécialistes de l'OFEN représentent les intérêts de la Suisse dans des organes et groupes de surveillance internationaux et dans les négociations multilatérales. La division est également chargée du controlling stratégique et opérationnel interne, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de l'office ainsi que de la transformation de l'OFEN en une unité administrative GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire).

Du fait de la diversité des champs couverts par leurs activités, les spécialistes de la division interviennent dans des projets de tous les groupes de produits de l'OFEN.

Division Economie

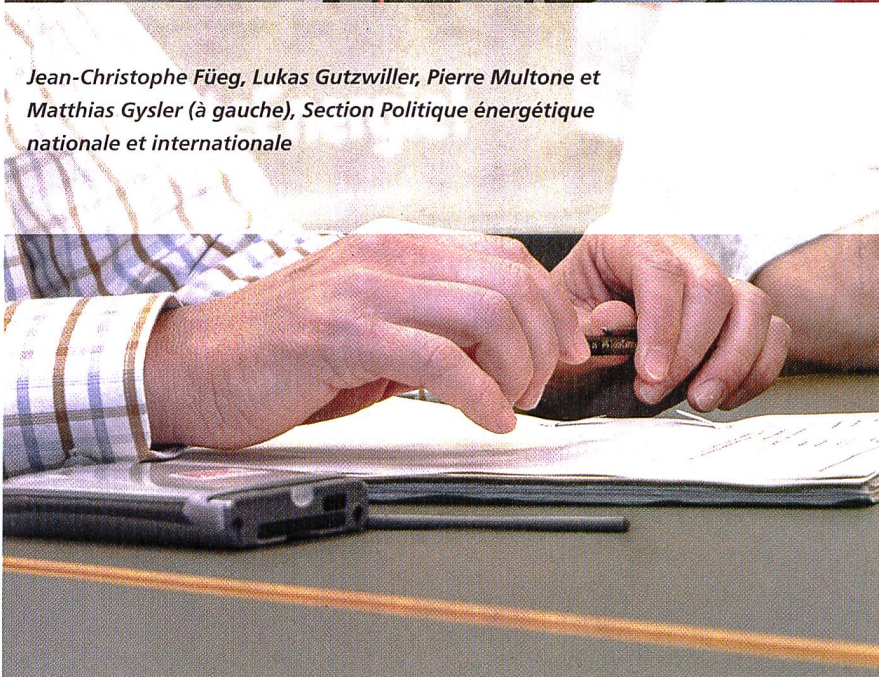
La division Economie est responsable du projet de mise en place d'une nouvelle organisation pour les marchés électrique et gazier. Ses missions essentielles sont la régulation de la concurrence, le service public, la sécurité de l'approvisionnement, la création de conditions favorables à l'augmentation de la part des énergies renouvelables et la fourniture des instruments nécessaires pour ce faire.

Responsable du projet «Perspectives énergétiques 2035/2050», la division jette les bases sur lesquelles reposent les futures décisions politiques.

Les spécialistes de la section Statistique et perspectives collectent, traitent et analysent les données relatives au domaine de l'énergie; ils établissent des statistiques sur l'offre et la consommation d'énergie en Suisse.



Jean-Christophe Füeg, Lukas Gutzwiller, Pierre Multone et Matthias Gysler (à gauche), Section Politique énergétique nationale et internationale



Hausse de la consommation d'énergie

En 2003, les besoins énergétiques de la Suisse ont crû de 2,3 pour cent par rapport à l'année précédente, dépassant de 0,1 pour cent le chiffre record de 2001. Or, comme le produit intérieur brut en termes réels baissait de 0,5 pour cent pendant la même période, l'efficacité énergétique – mesurée à la production économique – a diminué.

En d'autres termes, même si les mesures en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment le programme SuisseEnergie, ont porté leurs fruits ces dernières années, elles n'ont pas réussi à renverser la tendance à la hausse de la consommation d'énergie. Le site de l'OFEN www.admin.ch/ofen fournit des statistiques et des chiffres supplémentaires.